



## Resiliation d un Bail de fermage

Par **galecki**, le **05/01/2018** à **14:15**

bonjour ,

suite à un héritage nous possédons depuis 5 ANS en indivision mes frères et soeurs ainsi que deux cousins un terrain agricole loué à un paysan par mon défunt grand père ; nous avons donc hérité d un terrain baillé sans posséder un exemplaire du dit bail ; De ce fait nous ignorons sa date de création et donc directement de résiliation éventuelle car nous aimerions le vendre et cesser cette pénible gestion d indivision ; Bien entendu le paysan ne souhaite pas l acheter ce qui aurait bien réglé nos soucis et refuse de nous fournir des renseignements concernant sa création . La notaire de la succession qui était également celle de mon grand père n a pas réussi à obtenir plus de renseignements du dit paysan et n a retrouvé aucune trace archivé d un quelconque bail écrit ce qui ne signifie pas qu il n existe pas car l accord est ancien ; Jusqu alors le paysan était en EARL . pour des raisons fiscales il est passé en SAS.d ou ma question : est ce une cause pouvant entrainer une résiliation du dit bail ?  
cordialement

mme GALECKI